

**Mémoire présenté au bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE)**

**Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes à Lévis**

Présenté par Jean-Claude Bouchard

Janvier 2007

Tables des matières

- **Présentation**
- **Un milieu de vie exceptionnel**
- **L'impossible justification de ce projet**
- **L'absence d'acceptabilité sociale**
- **Conclusion et recommandation**

Messieurs les commissaires,

Présentation

Mon nom est Jean-Claude Bouchard, je demeure au 866 de la Martinière, Lévis, secteur Lauzon, depuis 32 ans et réside dans ce quartier depuis 53 années.

Marié, père de quatre enfants, ma résidence se situe à près de 2 km du projet à l'étude.

Je suis agent d'intégration au Centre de réadaptation Chaudière-Appalaches et depuis plus de 20 ans, conseiller municipal de ce district de la ville de Lévis.

Dans ce quartier, j'ai grandi, j'y ai installé ma famille et je suis fier de ce que mon quartier est devenu depuis les vingt dernières années suite aux différentes décisions qui ont été prises par ma ville.

UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL

Durant ces vingt années, plusieurs changements ont été apportés à notre milieu de vie dans le but de sauvegarder son intégrité, sa quiétude, sa beauté et la qualité du développement qui s'y est implanté.

Plusieurs batailles ont été nécessaires pour parvenir à ce résultat, mentionnons entre autres celle de 1979 où un projet d'aluminerie (Alu-Suisse) proposait de s'y installer, mais suite à une visite des promoteurs qui, constatant la beauté du site, ont abandonné leur projet.

Puis en 1981, ce fut le premier projet de terminal méthanier (Trans-Canada pipeline) retiré par les promoteurs, après les audiences du BAPE, ils ont compris leur erreur.

Par la suite de multiples changements de zonage successifs ont fait en sorte de nous assurer quiétude et paix, croyions-nous à l'époque.

Le dernier des changements en liste est celui du 21 février 2001 (copie déjà déposée au BAPE) ou l'ex-ville de Lévis, alors membre de la MRC de Desjardins, acceptait par résolution unanime de retirer, suite aux consultations publiques effectuées en décembre sur le schéma d'aménagement révisé de la MRC, acceptait donc unanimement par les élus de Lévis, Pintendre, St-Joseph et St-Henri une résolution signée par M. Jean Garon, alors préfet de la MRC de Desjardins et maire de Lévis, la position du 21 février 2001 qui retirait l'affectation industrialo portuaire dans l'est de notre quartier. Cette affectation était un vœu des anciens conseils qui fut retirée par consultation publique des élus et de la population (une affectation n'est pas un zonage) or, ce schéma qui devait entrer en vigueur n'a jamais été promulgué car il nécessitait des corrections sur d'autres sujets que le zonage de ce secteur et le maire de la nouvelle ville regroupée a décidé de faire préparer et présenter un schéma unifié de la nouvelle ville qui devait comprendre les deux schémas de l'ex-MRC de Desjardins et des Chute Chaudières qui formaient le nouveau Lévis suite à la fusion de janvier 2002. Quatre années plus tard, rien n'est encore fait et faisant ainsi que l'astérisque reconnaissant une affectation industrialo portuaire est demeuré, même si le consensus unanime était à l'effet de retirer toute affectation donc le projet qui est devant nous ne pourrait s'installer, respectant ainsi le vœu des élus et de la population exprimé lors de la dernière consultation publique sur ce secteur en décembre 2001.

Le secteur à l'étude pour ce projet se situe **en zone agricole permanente du Québec** (voir carte déposée) et n'est utilisé actuellement qu'à des fins agricoles

et résidentielles. Il est situé à plus de 3 km du parc industriel de Lauzon donc non relié aux activités industrielles d'aucune manière actuellement.

La venue de ce projet modifierait profondément ce secteur qui en est un de résidences et de fermes, situé en face de l'île d'Orléans reconnu site du Patrimoine mondial et bâti le long de la route 132 et de la rue Turgeon de plus de 85 unités résidentielles et bâtiments de ferme. Les informations transmises par des fonctionnaires lors des audiences font état de la mise en place d'un parc industriel regroupant des entreprises nécessitant du froid produit par Rabaska dans son procédé de gazéification, faisant ainsi d'une zone agricole un immense parc industriel, et cela sans consultation et consensus de la population. Cette entreprise est-elle avec son fort lobbysme si forte pour passer outre les exigences d'une saine et normale planification, c'est-à-dire suivre le processus rigoureux de la loi sur l'aménagement et de l'urbanisme qui édicte des règles à suivre pour déployer un parc industriel autre que la volonté d'un promoteur? « Planning is for people » disait un urbaniste américain reconnu, et non planifier pour les développeurs. En sommes-nous rendu à se plier aux besoins économiques avant ceux du petit peuple?

Comme commissaire du Bape vous aurez à juger de la pertinence de pouvoir intégrer un terminal dans ce paysage mais comprenez bien que même ce « petit » terminal presque invisible au dire du promoteur amène avec lui un parc industriel immense à moyen et long terme avec ses entreprises plus grosses et polluantes dans ce magnifique milieu et face au joyau que constitue l'île d'Orléans et l'entrée de la Capitale Nationale.

Notre milieu de vie en serait à jamais perturbé et sans être devin, convenons tous que tout ce territoire actuellement disponible deviendra un immense parc industriel dévolu rapidement à des entreprises polluantes, avec des mesures de sécurité plus grandes et incompatibles avec les résidants intégrés sur l'ensemble de ce territoire, s'il advenait un consentement de l'ensemble des autorités

concernées une recommandation de No-Man-land de plus de 1.5 km serait nécessaire pour assurer à ces entreprises un milieu propice à leur intégration.

N'est-ce pas le monde à l'envers, nous y sommes et devrions-nous accepter des implantations non conformes à notre milieu au lieu de se voir retirer nos propriétés aux détriments de l'implantation industrielle?

Cela est tellement vrai que déjà 137 résidences sur le territoire de Lévis (87) et Beaumont (50) ont déjà reçu de la correspondances de cette entreprise afin de se porter acquéreur de leur propriété s'ils ne se sentent pas à l'aise d'y demeurer.

Qui se sentirait à l'aise de demeurer dans un parc industriel en construction pour les 2 ou même 3 prochaines années pour ce projet et pour combien d'années dans l'avenir? La déstructuration de notre milieu de vie est déjà affectée juste par l'idée du projet, imaginons son implantation maintenant...Trois années de bruit, poussière, activités de dynamitage et tous les inconvénients liés à une implantation industrielle de ce gabarit.

À regarder le projet de construction avec ses cuves naturelles à 10 mètres intégrés dans le sol, que restera-t-il de nos puits artésiens et de ces 53 hectares de terre *actuellement en culture ou en boisé*? 40,000 arbres devront être abattus, des millions de mètres cubes de terre déplacée, des fausses collines de 15 mètres de hauteur créées de toute pièce pour « masquer » maquiller le paysage pour faire croire à l'absence d'intervention et tant qu'à y être, dissimuler les risques potentiels les rendant presque invisible à nos yeux donc sûrement absents...!

LA JUSTIFICATION DU PROJET

Depuis le début de cette aventure, jamais n'a-t-on pu faire la démonstration de la justification de ce projet : politique énergétique absente, gouvernement ayant des préjugés favorables par association d'affaire...., absence d'étude réelle sur les vrais besoins en gaz naturel pour les prochaines années au Québec etc... mettons tous cela ensemble et c'est un moyen de satisfaire tous et chacun en ne disant rien de concret donc, tout permettre sur le besoin d'occasion d'affaire comme le dit le ministre Béchard jadis du développement économique - maintenant malheureusement à l'environnement....!

J'ai eu le plaisir de me rendre à Everett Boston et j'y ai rencontré des personnes reliées à l'implantation des terminaux dans la Nouvelle Angleterre, selon M.Philip Warburg de la Conservation Law Foundation, il est impératif que les terminaux soient **implantés près des besoins**, première exigence pour accepter ou rejeter un projet, donc une évaluation et une bonne connaissance des besoins est préalable, deuxièmement le terminal doit être **implanté le plus loin possible des zones habitées**...troisièmement **si les Etats-Unis avaient d'autre source d'énergie, cet organisme ne permettrait aucun nouveau terminal sur leur territoire**. La Conservation Law Foundation accompagne la FERC américaine dans les études et décisions, dans les derniers 18 mois, c'est 8 ports méthaniers qui ont été refusés dans la Nouvelle Angleterre, l'organisme qui les accompagne ne fait pas de manifestation, il évalue selon des critères de besoins et implantation près des besoins et en parc industriel, avec ces critères celui de Rabaska, aucun besoin au Québec (le gaz naturel représente 6% des besoins énergétiques du Québec et passerait à 12% en 2020) et la localisation dans une zone agricole résidentielle peuplée, le projet n'aurait pas passé la rampe et aurait été rejeté avant d'aller plus loin, mais non au Québec on cherche des opportunités d'affaire ...sans se soucier des autres impacts sur la population et les milieux exploités.

L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

S'il y a un terme qui fut galvaudé au cours des deux dernières années c'est bien celui de l'acceptabilité sociale de ce projet, depuis son annonce il y a eu un référendum contre à 72 % à Beaumont, une élection qui a fait réélire le maire André Goulet ouvertement contre ce projet, un recensement de porte à porte en 2005 qui démontrait que 77% des résidants dans le cercle de 2 km s'opposait et une preuve bien vivante ma réélection en novembre avec une écrasante majorité sur les candidats des trois équipes identifiées pour le projet. Pourrons nous avoir meilleure preuve que ce projet ne passe pas la rampe de l'acceptabilité sociale. Durant ce temps le promoteur sort des sondages dans la ville avec la consultation de citoyen demeurant à 45 km du projet dans le secteur de St-Nicolas à l'extrémité ouest de notre ville se targuant que ce sont des citoyens de la ville qui sont pour...implantez dans leur secteur un terminal et refaite l'exercice , je vous prédis les résultats contraires pour ces gens, alors....est-ce nécessaire de reproduire ici une thèse pour comprendre que **ce projet est rejeté par la POPULATION CONCERNÉE** et ne reçoit pas l'aval de la population, élément essentiel à une implantation harmonieuse de ce type de projet, les gens concernés sont très conscients des implications d'un tel projet sur leur milieu de vie et leur avenir dans ce secteur de la ville.

L'acceptabilité sociale est un principe fondamental pour le développement durable or dans notre secteur et notre ville c'est en décembre 2001 la dernière fois que des consultations publiques où toute la population de la ville de Lévis fut invitée à décider ce que sera l'avenir de notre développement, incluant celui des zones industrielles, et à ce moment aucun des dizaines de promoteurs de chambre de commerce ne s'est présenté le bout du nez pour défendre et même demander la conservation de l'affectation industrialo-portuaire tant contestée, or des citoyens ont eux demandé son retrait et encore une fois le consensus des élus de la ville et de la MRC de Desjardins avaient pris ce chemin, ce 4

décembre 2001. Les citoyens sont retournés fêter la Noël en pensant avoir définitivement réglé leur milieu de vie pour les prochaines cent ans...malheureusement....

CONCLUSION ET RECOMMANDATION :

Lors des consultations à trois reprises je suis intervenu pour démontrer l'improvisation et le cafouillis total dans la réglementation, les fonctionnaires ne réussissent même pas à expliquer clairement la situation (lors de la question que j'ai posée le 13 décembre dernier M.Chevalier, responsable de la planification à la ville, a eu peine à répondre correctement aux questions de M. Paré, commissaire, sur le double zonage (sur-zonage) de la supposée zone industrialo-portuaire sur la zone agricole permanente avouant même que suite aux changements législatifs cela était maintenant illégal...mais qu'il faut faire avec les instruments que l'on a....drôle de réponse pour un planificateur.....On dit le projet conforme et deux jours avant le début du BAPE, on fait adopter une résolution par la ville de Lévis demandant à ses fonctionnaires de préparer des amendements au règlement d'urbanisme....(résolution déjà déposé) **plus conforme que cela tu changes de ville....**

De plus toute la population locale concernée a déjà tablée sur le retrait de cette zone alors....J'ai aussi fait déposer deux documents de planification fait par et pour la ville, une sur le déploiement des parcs industriels sur le territoire démontrant qu'en septembre 2004 la zone industrielle n'existait plus et un de juin 2005, où - comme par miracle - la zone dans ce document appelé RABASKA est réapparue... drôle de planification ou simplement improvisation....

Dans mes questions j'ai voulu faire ressortir que toute cette opération savamment organisée ne tenait qu'à une maille pour tricoter une chaussette, mais le document de M.Claude Lavoie, fellow en urbanisme et syndic de l'ordre, déposé par M. Jacques Levasseur le 13 décembre défaisait la seule maille

possible du tricot industriel les laissant ainsi avec un projet avec aucune conformité au zonage...rappelons ici que le promoteur ne s'est jamais soucié du zonage, premier projet battu à Beaumont sur un territoire complètement agricole et cela sans équivoque pour une fois, le promoteur se tasse de 400 mètres en supposée zone industrielle et la municipalité de Beaumont adopte le règlement 523 concernant l'entreposage de matières dangereuses que le lendemain le promoteur annonce à grande pompe qu' il contestera rapidement et aura gain de cause tout cela dans le même article de presse, donc aucunement l'intention de respecter quelque règlement que ce soit, d'ailleurs en France (copie déposée au BAPE) GDF construit avant les autorisations ...et se fait poursuivre par la suite!

Ce promoteur choisit son site le moins cher à développer, le plus près du gazoduc à St-Nicolas pour se brancher et fait faire des études pour essayer de justifier son choix, ne soyons pas naïf sur ses réelles intentions.

Pour ce qui est de l'acceptabilité sociale je vous ramène aux sondages de l'Appel, de la santé publique, des référendums à Beaumont et de trois élections municipales tous contre l'implantation d'un terminal dans ce secteur.

Devant ces faits, un zonage non conforme, l'absence d'acceptabilité sociale, l'impossibilité de faire la démonstration de la justification des besoins énergétiques, et la destruction d'un milieu de vie exceptionnel, je vous demande de rejeter ce projet et cela pour l'avenir de notre secteur et des gens qui y habitent mais aussi pour l'ensemble des citoyens qui voient en ce projet une *complète aberration - contraire à toute notion de développement durable.*

Merci de votre attention

Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal Ville de Lévis